



R A P P O R T

DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE D'ENGES RELATIF À UNE PROPOSITION CONCERNANT LA VITRINE DE LA SALLE COMMUNALE.

Madame la Présidente,
Madame la Conseillère générale,
Messieurs les Conseillers généraux,

Etat de situation

Voilà déjà plusieurs années que votre Autorité a exprimé le souhait, par le biais de plusieurs interventions lors de séances du Conseil général, que le contenu de la vitrine sise dans la salle communale soit régulièrement renouvelé. Le Conseil communal partage ce point de vue. Il paraît en effet plus adéquat d'avoir une représentation globale des sociétés locales actives de nos jours dans notre village, plutôt que d'une seule, qui plus est relativement peu active. C'est cette direction que l'exécutif communal vous a proposé et qui semblait convenir à presque toutes les parties.

Cependant, la société en question a reproché au Conseil communal de prendre des décisions concernant la modification du contenu de cette vitrine sans demande formelle du législatif, ce qui pourrait aller à l'encontre de potentielles décisions prises par les Autorités de l'époque.

Aucun arrêté, accord ou convention n'a été retrouvé. Les seuls documents officiels mentionnent le mode de financement de la vitrine, payée à parts égales, il y a plus de 30 ans, par la Commune d'Enges et la Société de Tir, en remerciement de divers travaux effectués par la Société.

Nous en déduisons que ce droit à exposer avait sûrement été convenu d'un commun accord entre les Autorités et ladite société, ou à la suite de propositions de certains conseillers généraux, alors aussi membres de cette société.

Proposition et conclusion

Afin d'éviter de perdre davantage de temps sur ce dossier, et pour ne pas charger la barque Laténa avec des affaires aussi banales, le Conseil communal demande au Conseil général de lui attribuer formellement la compétence de gérer le contenu de la vitrine, cela en respectant la volonté de votre Autorité de l'utiliser comme un reflet varié et équilibré des sociétés locales qui font vivre notre village. Il demande en outre que vous actiez le fait que cette décision rend caduques toutes les dispositions antérieures.

Tout en restant à votre entière disposition, et en vous remerciant d'ores et déjà du soutien que vous voudrez bien nous accorder, Madame la Présidente, Madame la Conseillère générale et Messieurs les Conseillers généraux, nos respectueuses salutations.

LE CONSEIL COMMUNAL

Enges, le 18 mars 2024